MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2024 : « POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2024 : « POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION » LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE QUINZIÈME JOUR DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (15-01-2024).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 17E JOUR DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Valérie Fiset

Directrice générale/Greffière-trésorière